

Conseil Consultatif Citoyen

Compte rendu séance du 16 décembre 2021

(En annexe : Compte-rendu rencontre avec USTOM du 07/10/21)

Pour cette séance, étaient présents : Mme AMOUREUX Maud ; M. BRIGE Bernard ; M. GNAGY Cédric ; M. HESPEL Edouard ; Mme LAGRANGE Marie-Martine ; M. LAQUECHE Philippe ; M. LARGE Jean-Pierre ; M. de LA RIVIERE Tristan ; M. LAVERGNE Christian ; Mme RAUFASTE Sylvie ; M. SIMI Jean-Michel ; M. TESTET Daniel ; Mme TEULET Annie ; M. VIRELLI Clément

Étaient excusés : M. CABASSUT Thierry ; Mme CONCHOUX Brigitte ; Mme DALLA SANTA Aurore ; Mme DIGNEAU COUSIN Océane ; M. HESPEL Charles ; Mme LESCURE Laura ; Mme MESURET Edwige ; Mme UTIEL Nathalie

Propreté et gestion des déchets

Voir compte-rendu de la rencontre du 7 octobre avec l'USTOM joint en annexe.

Le Comité de Pilotage informe de la réponse du Maire Christophe MIQUEU concernant notre demande d'organiser la collecte des encombrants, et nous indiquant l'impossibilité pour la commune de se substituer à la compétence déléguée à l'intercommunalité et en l'occurrence à l'USTOM.

Cédric GNAGY a téléphoné à Mme GATOS, référente USTOM du secteur pour connaître leur positionnement à la suite de notre réunion du 7 octobre et notre requête concernant les encombrants. Il en ressort les points suivants :

- La réunion du 7 était très constructive et répond à un objectif de l'USTOM de renforcer le dialogue avec les usagers
- Pour ce qui est des citernes enterrées Place du Marché aux Cochons, il ne faut pas s'arrêter aux résidents de la Jurade qui ne sont pas les seuls responsables des dépôts sauvages sur le lieu.
- Plusieurs habitants ont été repérés pour ne pas s'être signalés en mairie et n'ont donc pas de poubelles attirées ou de cartes permettant l'ouverture de la citerne. Ces problèmes sont en passe d'être résolus.
- Un énorme travail administratif pour la mise à jour de toutes les adresses est consécutif au nouveau système d'adressage sur la commune

- A propos de notre requête sur le ramassage des encombrants, Mme GATOS indique que rien n'empêche la mairie de Sauveterre de porter cette demande au sein de l'USTOM si elle juge qu'il y a là un réel besoin de la part des usagers.
- La déchetterie de Sauveterre autorise actuellement jusqu'à 26 apports annuels par les particuliers. Ce nombre va être diminué à 12. Cette décision vient d'une part du fait que la moyenne des apports de particuliers resterait autour de 7-8, mais surtout que des professionnels dont les apports sont payants profiteraient de la part d'apports particuliers et donc gratuits pour eux.

Une large discussion s'engage alors sur la gestion de l'USTOM

- Plusieurs membres relèvent l'aberration de cette diminution d'apports particuliers à la déchetterie qui va encore dans le sens d'une restriction du service au public
- Une remarque porte sur la présence de dépôts sauvages d'encombrants qui viennent visiblement de professionnels dans le but de se soustraire à une dépense.
- Marie-Martine LAGRANGE remarque que certaines poubelles trop pleines et dont le couvercle ne ferme pas ne sont pas ramassées. Pour quelle raison ?
- Jean-Michel SIMI considère scandaleux que le volume du container à ordures ménagères soit imposé en fonction du nombre de personnes occupant le logement et que le libre choix de leur abonnement ne soit pas laissé aux ménages. Par exemple, une famille de 4 personnes dont les deux parents travaillent à l'extérieur et dont les enfants mangent à la cantine, n'a pas besoin d'un container de 240 litres, et encore moins si elle trie correctement ses déchets et utilise le compostage.
- Philippe LAQUECHE soulève la question des apports de la commune, considérée comme les professionnels. Est-ce que la commune ne pourrait pas demander que ses apports soient gratuits puisque de fait elle doit gérer une bonne partie des encombrants de particuliers ?
- Sur cette demande de gestion des encombrants, Tristan De LA RIVIERE fait remarquer que de fait la commune s'en occupe déjà alors que ce n'est pas sa compétence. Il remarque également que rien ne change dans la gestion de l'USTOM et ce malgré la nouvelle gérance. On nous demande toujours plus avec toujours moins de services.

En contrepartie aux réactions précédentes, d'autres remarques sont exposées :

- Marie-Martine LAGRANGE évoque l'exemple d'autres gestions des organismes collecteurs dans d'autres régions de France où les déchets sont facturés au poids. La facture est bien plus douloureuse pour les usagers que celle que nous connaissons ici.
- La question du financement est aussi évoquée. Le budget de l'USTOM est lié à des charges incompressibles dont la facture VEOLIA (42%) qui détient le monopole de l'enfouissement des déchets non recyclables sur le secteur, et la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes (20% du budget)
- Edouard HESPEL soulève le désengagement de l'Etat sur la question du traitement des déchets, laissant les structures intercommunales dépendantes des sociétés privées et dans l'obligation de faire face aux financements.

Pour synthétiser ce débat où divers points de vue se sont exprimés, il en ressort quelques suggestions à porter à la municipalité :

- Demander aux agents communaux de tenir un registre de collecte des dépôts sauvages en précisant les lieux, la nature et les quantités, de façon à évaluer précisément de quoi il en retourne et les besoins éventuels en termes de ramassage des encombrants.
- Faire part à l'USTOM des informations ainsi requises qui pourraient conclure à une demande de prise en charge de la collecte des encombrants
- A défaut de prise en charge par l'USTOM et puisque de toutes manières les agents communaux devraient continuer à le faire pour des raisons évidentes de salubrité, demander que les apports communaux à la déchèterie ne soient pas facturés.
- Dans tous les cas et dès à présent, renforcer l'information auprès des habitants de la commune sur les règles qui régissent la collecte des déchets. Il semble en effet qu'encore beaucoup de personnes ignorent les nombres d'apports (en citerne enterrée notamment ainsi qu'à la déchetterie, ...) que le paiement de la redevance leur autorise.

Convention d'Aménagement de Bourg (CAB)

7 membres du Conseil Consultatif Citoyen se sont déplacés aux ateliers participatifs qui se tenaient le 23 novembre salle Simone VEIL.

Marie Martine LAGRANGE restitue la présentation qui a été faite par l'agence Métaphore faisant état d'un objectif de mettre en valeur des entrées de la Bastide et renforcer les espaces de convivialité.

Sylvie RAUFASTE constate que parler de convivialité et de mise en valeur des espaces verts, c'est bien mais il est regrettable que l'on en soit encore avec des rues dans un état lamentable alors que seulement la rue de La Font et du Petit Bordeaux en ont bénéficié il y a maintenant près de 15 ans et que rien n'a été fait depuis.

Annie TEULET fait part des réserves émises par les participants quant à l'expérimentation d'un espace de convivialité sur la partie haute de la Place en régulant la circulation comme les jours de marché. Un tel espace serait plus approprié en bas, côté mairie où il est déjà en partie aménagé.

Christian LAVERGNE précise que le haut de la place a été choisi d'une part parce que les commerces prédisposés à s'élargir en terrasses sont plutôt sur la partie haute. Et d'autre part il faut souligner l'objectif de circulation douce avec espace partagé voitures-piétons-cyclistes qui partirait de la rue Saubotte et pourrait se prolonger rue du 8 mai. Mais cela se confronte de fait à des contraintes de sens de circulations qui restent à étudier.

Dans tous les cas, ce sont de ces ateliers participatifs que découleront les conclusions de l'étude préalable et il nous importe d'y répondre présents si nous voulons faire entendre nos propositions. Annie TEULET qui siège avec Marie-Martine LAGRANGE au comité de pilotage de la CAB nous informe sur les étapes de ces consultations.

- 1/ Attractivité – Diagnostic (ateliers ayant eu lieu le 26/11)
- 2/ Propositions d'Aménagement (date à définir fin janvier)
- 3/ Programmation des activités
- 4/ Calage avec le Département

Une prochaine réunion du comité de pilotage de la CAB est programmée pour le jeudi 6 janvier à 9h30, et à laquelle Annie TEULET et Marie-Martine LAGRANGE siégeront en représentantes du 3C. Il nous appartiendra par la suite de nous constituer en relais d'information pour inviter les habitant(es) de Sauveterre à se déplacer aux 3 prochains ateliers participatifs cités ci-dessus et dont les dates restent encore à définir.

Stationnement Place de la République

Si la Place de la République n'est pas concernée par les investissements CAB (elle en a déjà bénéficié dans la phase précédente), il n'est pas impossible que la gestion de son espace soit revue en harmonie avec la politique de circulation dans les rues adjacentes mais cela va prendre encore beaucoup de temps.

Aussi, Tristan De LA RIVIERE pose la question des suites à notre demande de régulation du stationnement sur la Place de la République et à partir de quand des expérimentations (type zone bleue,...) vont être expérimentées.

Tout le monde a pu prendre connaissance du courrier inséré dans l'Echo des Cités demandant aux commerces et résidents de stationner leurs véhicules en périphérie pour laisser libre accès aux passages de courtes durée pour le bénéfice des commerces notamment. Une réunion a eu lieu le 20 octobre avec les commerçants pour leur faire part de cette requête. Il s'agit là de la première étape. Si au terme de quelques mois (c'est la formule employée dans la lettre) les choses n'évoluent pas, des mesures règlementaires plus contraignantes seront étudiées par les élus.

Le terme de « quelques mois » n'est pas suffisamment précis à nos yeux et nous demandons que la municipalité formalise une date à partir de laquelle des mesures seront effectivement expérimentées dans le cas où les choses ne s'améliorent pas. La question sera soumise au prochain conseil municipal qui aura lieu ce 17 décembre.

Commission jeunes

Edouard HESPEL informe de la difficulté qu'il y a eu à réunir les 18-25 ans membres du 3C et qui sont d'ailleurs absents à la réunion de ce soir.

Christian LAVERGNE informe que Laura LESCURE qui avait déjà indiqué qu'elle envisageait de démissionner (voir précédent compte-rendu) a confirmé cette volonté vu que son emploi du temps ne lui permet pas de se déplacer aux réunions.

Pour finir, seuls Edouard HESPEL, Jérémy ROBERT et Charles HESPEL se sont réunis pour faire le point sur cette commission. Ils ont fait un état de pistes à envisager :

- création d'un club d'échec
- création d'espace internet type page Facebook jeunes pour communiquer sur la commune
- accompagnement des jeunes pour l'inscription sur la liste électorales

De toute évidence, il apparaît difficile de mobiliser ce public. Tristan de La RIVIERE pose la question du sens qu'il y a à vouloir à tous prix penser quelque-chose pour les jeunes s'ils ne sont pas eux-mêmes impliqués dans la démarche. Christian LAVERGNE rappelle que Nathalie UTIEL, qui n'a pas pu se déplacer ce soir, a insisté au sein du comité de pilotage pour intégrer la problématique jeunes dans les actions du 3C. Mais il faut aussi se rendre à l'évidence sur la grosse difficulté à mobiliser ce public. La discussion aboutit à la conclusion de ne pas gaspiller de l'énergie sur cette thématique spécifique pour se consacrer à d'autres sujets.

Bilan de l'année et perspectives pour 2022

Un temps a été pris pour faire un premier bilan de ce Conseil Consultatif au terme de cette année 2021.

Des points négatif exprimés

- Un démarrage compliqué dû en partie au contexte sanitaire
- La deuxième réunion, où le sujet du stationnement sur la place a été abordé pour la première fois, a été assez mal vécue par certains du fait que la discussion se limitait à des renvois de point de vue les uns vers les autres sans entrer dans un débat constructif.
- Moins de participants sur les deux dernières réunions. La parité d'âge et de genre n'y est plus et se pose alors la question de la représentativité

Des points positifs exprimés

- Les propositions sur la gestion du stationnement sur la place ont été prises en compte et mises en œuvre par le Conseil Municipal.

- Les dernières réunions ont été plus dynamiques et constructives. Certains mettent la notion du nombre plus réduit qui permet plus d'échanges. D'autres avancent que les prises de paroles plus spontanées tiennent davantage au fait que l'on se connaît mieux et que les sujets sont mieux préparés par le comité de pilotage.
- Plusieurs participants apprécient de pouvoir échanger dans cette même assemblée avec des personnes qu'ils ne connaissaient pas ou seulement de nom.

Enfin, la question de la relation avec le Conseil Municipal a été abordée. Si les questions soulevées par le 3C ont donc été entendues et prises en compte jusque-là, il serait souhaitable aussi qu'à l'inverse le Conseil Municipal sollicite le 3C sur des questions dont il souhaiterait connaître ses avis.

Pour bien débiter l'année 2022, nous proposons de nous retrouver dans un **moment convivial autour de galettes et sans objectif de réunion le jeudi 13 janvier à 20h**. Bien entendu, nous restons prudents quant à la possibilité effective de concrétiser cet événement au vu de la situation sanitaire assez préoccupante cette fin d'année et nous déciderons dès début janvier si nous maintenons ou pas.

Les autres dates qui ont été prises :

Mardi 11 janvier 20h : Comité de pilotage

Jeudi 10 mars 20h : Assemblée des membres

La séance se termine à 22h

ANNEXE

Conseil Consultatif Citoyen

Propreté et gestion des poubelles collectives

Rencontre avec l'USTOM jeudi 7 octobre 18h à la Mairie

Etaient présents :

3C : M. GNAGY Cédric ; M. TESTET Daniel ; M. LAVERGNE Christian

USTOM : Mme GATOS (référente du secteur pour le redevance incitative) ; Mme PLUCHET (coordination des services techniques)

Cette réunion avait pour objectif de comprendre le fonctionnement des bornes destinées au Lotissement de la Jurade. Tenter par ses explications de déceler les raisons qui poussent des résidents (du lotissement ou non) à déposer « sauvagement » des ordures à côté des bacs.

La réunion va permettre aussi de déborder sur un fonctionnement plus large de l'USTOM. Le compte-rendu reprend la plupart des réponses aux questions que le groupe de travail avait listées.

1/ Comment fonctionne la borne des déchets pour le Lotissement la Jurade ?

Chaque locataire possède une carte qui lui donne droit à 25 ouvertures de trappe par personne et par an avec des sacs d'une contenance maximale de 50 litres. Par exemple une famille de 3 personnes a droit à 75 ouvertures de trappe par an, ... etc.

La carte ne concerne que la borne ordures ménagères. Les bornes verre et emballages sont libres d'accès à toutes personnes de passage même extérieures à la résidence ou à la commune.

Le défaut de paiement de la taxe USTOM par un résident n'a jamais pour conséquence d'annuler le fonctionnement de la carte. Celle-ci reste toujours valide pour répondre à une obligation de service public.

2/ Combien de personnes y ont accès ?

18 logement sont concernés avec un total de 42 personnes. Au lotissement a été intégré un immeuble à l'angle de la rue Saubotte comprenant 4 appartements.

3/ Quel est le tarif pour les résidents ?

Pour les résidents de la Jurade, l'abonnement est identique que pour les collectes au porte à porte (131.37€ HT en 2021). La redevance incitative est calculée d'après le nombre de personne vivant dans le logement. Par exemple, 3 personnes payent un forfait pour 75 ouvertures de trappe par sacs de 50 litres qui représente une somme de 320.73€ TTC. En comparaison une famille de 3 personnes en individuel avec une poubelle de 240 litres paye 347.46€ TTC. L'avantage n'est pas toujours au bénéfice des bornes collectives et il faut pour cela faire les différents scénarios à partir de la grille tarifaire jointe à ce compte-rendu et également consultable sur le site de l'USTOM.

4/ Pourquoi ce système a été mis en place pour cette résidence ?

Borne mise en place en concertation avec Gironde Habitat et la commune de Sauveterre en raison des difficultés de manœuvres du camion à l'intérieur de la résidence.

Cette solution présente aussi l'avantage de réduire les coûts de collecte et pourrait s'étendre à d'autres quartiers de la commune.

5/ Questions autour des dépôts sauvages

Le dépôt régulier de sacs d'ordures ménagères à côté des bacs par des résidents de la Jurade ne s'explique pas selon Mme GATOS qui souligne tout le travail d'information qui a été entrepris. Elle insiste beaucoup sur ce travail de proximité, individuel, qui a été mené en relation avec Gironde Habitat. Elle se demande si les gens ont bien compris que les 25 apports annuels sont à ramener au nombre de personnes vivant dans le foyer. Il reste toutefois la possibilité que ces dépôts ne soient pas du seul fait des résidents.

Concernant les emballages, ce container se trouve souvent bloqué par les trop grands cartons qui y sont déposés. Il faut une explication sur la nécessité de plier (voire découper) les cartons de façon qu'il n'obstruent pas le conduit. Les dépôts d'emballages ne concernent pas seulement les résidents de la Jurade.

Quelques pistes évoquées pour résoudre ces problèmes au niveau du lotissement

- La surveillance par caméra est une solution mais elle n'est pas du ressort de l'USTOM. Elle a des effets positifs sur les communes où ce procédé a été instauré (Mérignas). Mais il faut bien mesurer les capacités des services communaux à traiter les informations recueillies qui sont soumises à des règles spécifiques.
- Concernant le lotissement de la Jurade, il faut mettre en relation avec le climat tendu qui subsiste depuis les débuts entre quelques résidents. Mme GATOS se souvient de la difficulté à mener une première réunion collective. Aussi, si une campagne d'information devait être à nouveau réalisée pour sensibiliser les résidents, elle propose d'accompagner mais suggère de le faire individuellement plutôt que par le biais d'une nouvelle réunion collective.
- Dans l'immédiat, nous proposons à l'USTOM de mettre à disposition des résidents un document écrit, genre charte de fonctionnement de la borne pour clarifier au maximum cette notion des 25 apports annuels.

- **Pistes et éléments de réflexion concernant l'ensemble du système (individuel et collectif)**

- Daniel TESTET propose de réfléchir à un système de récompense plutôt que de coût supplémentaire si on dépasse le forfait des levées. En individuel on facture au-delà de 18 levées mais on ne récompense pas ceux qui s'organisent pour être en dessous. Mme GATOS répond qu'il faut considérer ces 18 levées comme un forfait qui couvre l'ensemble des charges (déchets ménagers, emballages, verre, traitement des déchets, frais de personnel, accès à la déchetterie, ...)

- Mme GATOS évoque la réflexion en cours au sein de l'USTOM de pratiquer une grille tarifaire réduite pour les usagers de bornes collectives par rapport aux collectes en porte à porte.

- Mmes GATOS et PLUCHET nous indiquent par ailleurs que toutes les études démontrent qu'il n'y a aucun lien entre la redevance incitative et les dépôts sauvages. Ces derniers seraient davantage inhérents à des comportements impulsifs et inexplicables qu'à une réaction pour ne pas payer des dépassements de collecte.

Quelques éléments utiles à savoir

L'USTOM est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale), c'est-à-dire que ses compétences de collecte et de traitement des déchets lui ont été déléguées par les 112 Communes et 6 Communautés de Communes adhérentes.

La collecte est attribuée à 2 prestataires :

- La COVED pour les collectes individuelles en porte à porte
- La Sté BRANGEON pour la collecte aux bornes.

Les bornes sont fournies par la Sté ASTECH

L'USTOM dépend à 62% de 2 charges financières incompressibles :

- Facture VEOLIA qui détient le monopole de l'enfouissement des déchets non recyclables sur le secteur (42% du budget soit 464000€)
- TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes ; 20% du budget soit 224000€)

La réunion se termine à 19h30

Nous remercions Mmes GATOS et PLUCHET pour ces informations et ces échanges.

Un retour en sera fait au 3C et au Conseil Municipal qui débattront des suites à donner